

AVIS DEFAVORABLE A TROIS NOUVEAUX PROJETS D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE EOLIENNE DANS LE LOIRET

Monsieur BADAIRE, Président de la Commission d'Enquête,
Monsieur MELCZER, Monsieur BRYGIER, Membres titulaires,

Voilà que les promoteurs prennent des aises, maintenant on "balance" plusieurs dossiers en même temps, 13 éoliennes d'un coup à tous ces braves gens, décidément il fait bon vivre en France quand on est promoteur éolien et que ces politiques à "courte vue" laissent le champ libre à tous les excès... Passé cette première impression de révolte devant autant de manque de considération des gens qui vivent là, il convient de poser tout de même quelques questions à ces envahisseurs de nos villages de France !

Bien entendu devant ces dossiers si volumineux, à dessein, des dossiers que personne ne pourra lire complètement... sauf vous, Messieurs..... en principe.... il convient de poser quelques questions essentielles.

QUESTION 1 - Monsieur BADAIRE, Monsieur MELCZER, Monsieur BRYGIER, pouvez-vous vous porter personnellement garants que ces dossiers ne comportent pas d'erreurs de calcul et de mesures, qu'ils répondent bien **à la totalité des conditions prévues par la loi et que les informations redondantes qu'ils contiennent sont bien valides ?**

QUESTION 2 - Pouvez vous confirmer que toutes les **autorisations ont bien été demandées (auprès des autorités militaires et civiles en particulier) et accordées** afin que ce déploiement éolien n'engendre aucun risque pour la **sécurité publique et pour la Sécurité Nationale** en ces temps de conflit avec l'Ukraine ?

QUESTION 3 - Les **garanties financières** du promoteur peuvent elles être considérées comme suffisantes pour autoriser un tel projet et procéder au moment voulu au **démantèlement du site ?**

QUESTION 4 - Les retours d'expérience des riverains démontrent de **nombreuses nuisances** qui génèrent **des problèmes de santé. Les humains et les animaux** seront impactés.

Evoquerez-vous ce problème dans votre étude en invoquant le **principe de précaution ?**

QUESTION 5 - Est-ce qu'un **dédommagement** est prévu en considération de la dévaluation immobilière des maisons et des terrains impactés par ces 13 éoliennes ?

Je vous remercie de votre attention en souhaitant que votre avis soit défavorable à un tel projet.

Croyez, Messieurs, à toute ma considération.

Martine Meissonnier